

SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mai, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
12+ 1 pouvoir

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. Mickaël CHEVREY, M. Gérard ROY, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN, M. Robert CHASSERY.

Date de la convocation :
13 mai 2026

Étaient excusés : Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT pouvoir donné à M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

4.1 Personnel titulaire et stagiaires de la FPT

B2026-09 Convention de mise à disposition à titre individuel d'une fonctionnaire territoriale de Bresse Louhannaise Intercom' à l'association Mission Mobilité

Monsieur le Président expose que « Mission Mobilité » s'engage dans une convention présentée dans la délibération précédente à mettre en œuvre pour partie la politique publique de la Communauté de Communes mais qu'elle a connu ces derniers mois le départ d'un salarié impactant l'organisation des services.

Afin de venir en soutien à « Mission Mobilité », il est proposé de mettre à disposition à titre individuel d'une fonctionnaire territoriale de Bresse Louhannaise Intercom' ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15, il est possible de conclure une convention de mise à disposition, après accord de l'agent.

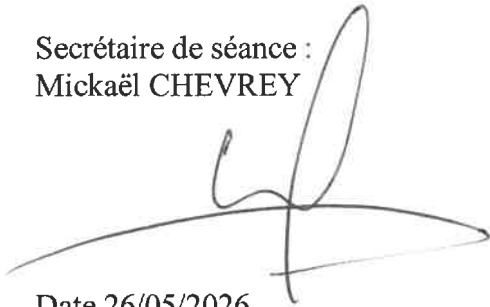
Vu le projet de convention annexé,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de Madame Nathalie POSTEL, agent de la Communauté de Communes auprès de Mission Mobilité à raison de 12/35ème pour la période du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026 ;

AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et ses éventuels avenants et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY



Date 26/05/2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 26/05/2026